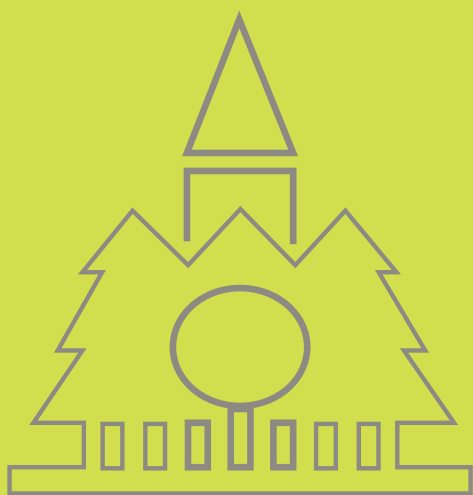


# Formations

# FORÊT-BOIS

Accompagner les élus dans leurs responsabilités

# catalogue 2012



Communes forestières

- Aménager
- Préserver
- Commercialiser
- Valoriser
- Construire
- Gérer
- Développer
- ...

## Provence-Alpes-Côte d'Azur

un réseau au service des élus





## EDITO



Communes forestières

# Avec les Communes forestières, Soyez actifs pour la filière forêt-bois

Elu(e), la forêt vous concerne.

Propriétaire forestier, aménageur du territoire, responsable de la sécurité des administrés ainsi que maître d'ouvrage de bâtiments publics, vous êtes un acteur clé de la préservation et de la valorisation de la forêt et du bois.

Le souci d'accompagnement des élus décideurs locaux conduit le réseau des Communes forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur à vous mettre à disposition les éléments de connaissances nécessaires au travers notamment de sessions de formation.

Ce catalogue vous présente l'étendue de l'offre de formations proposée par les Communes forestières pour cette année 2012.

**Jean-Claude MICHEL,**  
Président des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence  
et Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Claire BOUCHET,**  
Présidente des Communes forestières  
des Hautes-Alpes

**Jean-Claude AYMARD,**  
Président des Communes forestières  
des Bouches-du-Rhône

**Gaston FRANCO,**  
Président des Communes forestières  
des Alpes Maritimes

**Nello BROGLIO,**  
Président des Communes forestières  
du Var

**Elu** ■ ■ ■ ■ ■  
Aménageur du territoire  
**Elu**  
Propriétaire de forêt  
**Elu**  
Maître d'ouvrage de bâtiment  
**Elu**  
Responsable de la sécurité  
■ ■ ■ ■ ■



# SOMMAIRE



	<b>Edito</b>	<b>P 3</b>
	<b>Sommaire</b>	<b>P 5</b>
	<b>Le réseau des Communes forestières</b>	<b>P 7</b>
	<b>L'équipe pédagogique</b>	<b>P 8</b>
	<b>Les modules de formation FORET - BOIS</b>	<b>P 9</b>
	<b>Les Journées de la forêt communale</b>	<b>P 10</b>
	<b>Commercialisation des bois</b>	<b>P 11</b>
	<b>Aménagement forestier</b>	<b>P 12</b>
	<b>Travaux forestiers</b>	<b>P 13</b>
	<b>Les formations thématiques</b>	<b>P 14</b>
	<b>Développer le bois énergie</b>	<b>P 15</b>
	<b>Développer le bois construction</b>	<b>P 16</b>
	<b>Obligations légales de débroussaillage</b>	<b>P 17</b>
	<b>Gestion de crise en cas de feu de forêt</b>	<b>P 18</b>
	<b>Financer ses projets forestiers</b>	<b>P 19</b>
	<b>Desserte forestière</b>	<b>P 20</b>
	<b>Les formations à la carte</b>	<b>P 22</b>
	<b>Calendrier des formations</b>	<b>P 24</b>
	<b>Vos contacts Départementaux et Régionaux</b>	<b>P 29</b>



**Pérenniser**  
le service public forestier

**Construire**  
une politique forestière territoriale

**Produire**  
Plus de bois tout en  
préservant mieux la biodiversité

**Valoriser**  
le bois en circuit court

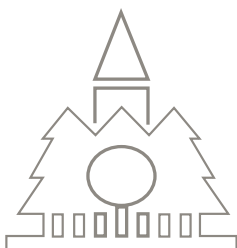


**Former et Informer**  
les élus décideurs

**Mobiliser**  
les acteurs de la filière

**Sensibiliser**  
le grand public

**Développer**  
de nouveaux partenariats  
à l'international





# LE RESEAU DES COMMUNES FORESTIERES

## Fédère des élus depuis 1933

**En Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
5 associations départementales  
1 Union régionale

44 associations départementales  
ou interdépartementales

11 Unions régionales ou inter-régionales

1 Fédération nationale

+ de 5000 communes ou collectivités  
adhérentes

Améliorer, développer et valoriser le patrimoine forestier des communes en oeuvrant pour une gestion durable répondant aux attentes de la société et plaçant la forêt des collectivités en élément fort du développement local.

### Ses missions

#### Représenter les communes forestières et défendre leurs intérêts

■ Interlocuteur des pouvoirs publics et force de proposition pour la politique forestière

■ Participation aux diverses instances traitant de la forêt, du bois et des politiques territoriales

#### Organiser la mise en place de partenariats

■ Avec les collectivités territoriales (départements et régions)

■ Avec l'Office National des Forêts

■ Avec d'autres organismes (associations d'élus, ADEME...)

■ Avec les acteurs forêt/bois

#### Aider les maires à exercer leurs 4 compétences en les accompagnant dans tous leurs projets forêt/bois

■ Information / Formation des élus

■ Appui aux projets forestiers territoriaux pilotés par les intercommunalités ou les Pays (ex. : Charte forestière de territoire)

■ Accompagnement de l'idée à la mise en place et appui pour le fonctionnement des chaufferies bois énergie

■ Appui à l'engagement dans la certification de la gestion durable des forêts PEFC

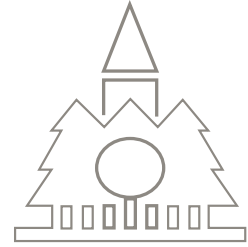
■ Accompagnement pour l'exercice des responsabilités en lien avec la prévention des incendies (particulièrement pour le débroussaillage)

■ Appui personnalisé sur toutes les questions forêt bois





## L'EQUIPE PEDAGOGIQUE



Communes forestières

## Des compétences diversifiées au sein du réseau des Communes forestières

- Forestiers
- Thermiciens
- Juristes
- Aménageurs du territoire
- Conseillers en développement local

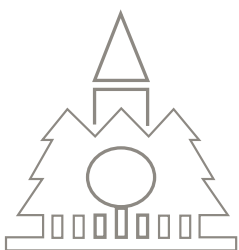
## Nos intervenants extérieurs et nos partenaires

- Office national des forêts
- Experts
- Consultants
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Architectes
- Bureaux d'études
- Services de l'Etat
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Départements
- autres Collectivités locales
- ...



# FORMATION

les modules



Communes forestières



**Journées de la forêt communale**



**Formations thématiques**



**Formations à la carte**



## Les Journées de la forêt communale

Ces journées sont des formations proposées par les Communes forestières, en partenariat avec le gestionnaire des forêts communales : l'Office national des forêts (ONF).

Elles sont l'occasion de discussions sur les questions relatives à l'application du service public forestier :

- Commercialisation des bois
- Aménagement forestier
- Travaux forestiers





## Commercialisation des bois

La vente des bois impacte directement l'économie des communes par les emplois générés. Le code forestier octroie aux élus la responsabilité des décisions en matière de vente et de valorisation de la ressource bois communale.

### OBJECTIFS

- Identifier le rôle de l'élu dans le processus de commercialisation du bois
- S'informer des différents outils permettant de commercialiser le bois
- Connaître les modalités de la délivrance de bois de chauffage (affouage)

### PUBLIC CONCERNE

maires, adjoints, conseillers municipaux, agents ONF, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

### PREREQUIS

aucun

### DUREE

1/2 à 1 journée

### FORMAT

salle ou salle + terrain

Vous souhaitez assister à cette formation?  
Contactez votre association départementale !  
Coordonnées p. 29

### CONTENU

**Le régime forestier : rôles et responsabilités respectifs de l'élu et de l'ONF en matière de commercialisation**

**La filière forêt bois et ses enjeux**

- Rappels sur les circuits de transformation du bois
- Rappels des enjeux économiques, écologiques et sociaux

**Les intérêts et enjeux d'une coupe de bois pour les communes**

**De la coupe à la mise en vente : le rôle de l'élu dans le processus de commercialisation**

**Choisir le mode de vente le mieux adapté aux attentes de la commune forestière**

**Les intérêts de la certification forestière pour la filière**

**Le cas particulier de l'affouage**

*Cette formation s'inscrit dans les Journées de la forêt communale*

avec le soutien de



avec le **FEADER**  
Ce catalogue est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

### INTERVENANTS

Communes forestières

Office National des Forêts



## Aménagement forestier

Guide de la gestion forestière durable et fruit d'un travail de concertation important entre la commune et l'ONF, il traduit les objectifs politiques et techniques de gestion en forêt communale bénéficiant du régime forestier.

### OBJECTIFS

- Appréhender le rôle de l'élu de l'élaboration à la mise en oeuvre
- Évaluer l'impact de ce document de gestion
- Faire le lien entre les objectifs du territoire et de la forêt communale
- Comprendre l'imbrication des documents environnementaux et de prévention des risques dans le document d'aménagement

### PUBLIC CONCERNE

maires, adjoints, conseillers municipaux, agents ONF, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

### PREREQUIS

aucun

### DUREE

1/2 à 1 journée

### FORMAT

salle ou salle + terrain

### CONTENU

#### Rôles et responsabilités du maire en matière de réglementation forestière

#### Le régime forestier : rôles et responsabilités de l'élu et de l'ONF en matière de gestion de la forêt communale

#### Les enjeux politiques du document d'aménagement

- Enjeux économiques, écologiques et sociaux
- Conflits d'usage

#### Le document d'aménagement : outil de pilotage pour les élus

#### Inscrire la gestion de la forêt communale dans une dynamique territoriale

- Chartes forestières de territoire
- Plans d'approvisionnement territoriaux

#### Le document d'aménagement et les dispositifs environnementaux et de prévention des risques naturels

- Natura 2000, sites inscrits, classés, APB..
- Risques incendie, chute de blocs, avalanche...

*Cette formation s'inscrit dans les Journées de la forêt communale*

Vous souhaitez assister à cette formation?  
Contactez votre association départementale !  
Coordonnées p. 29

avec le soutien de



avec le **FEADER**  
Ce catalogue est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

### INTERVENANTS

Communes forestières

Office National des Forêts



## Travaux forestiers

Les travaux sylvicoles représentent une grande partie des investissements en forêt. Proposés par l'ONF dans le cadre de l'application de l'aménagement forestier, ils font l'objet d'une décision du Conseil Municipal.

### OBJECTIFS

- Evaluer la nécessité de mise en oeuvre des travaux dans mes peuplements
- Connaître les différents types de travaux réalisables en forêt
- Appréhender le rôle, la responsabilité et le lien avec les prestataires
- Déterminer la pertinence des travaux au regard de mes objectifs et des moyens financiers

### PUBLIC CONCERNE

maires, adjoints, conseillers municipaux, agents ONF, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

### PREREQUIS

aucun

### DUREE

1/2 à 1 journée

### FORMAT

salle ou salle + terrain

Vous souhaitez assister à cette formation?  
Contactez votre association départementale !  
Coordonnées p. 29

### CONTENU

#### Rôles et responsabilités du maire en matière de forêt

#### Place des travaux vis-à-vis du régime forestier

#### Pourquoi réaliser des travaux en forêt ?

- Objectifs recherchés
- Aspects multifonctionnels

#### Quels sont les différents types de travaux forestiers ?

- Travaux de régénération
- Travaux d'amélioration

#### Planification et étapes de réalisation des travaux : le lien avec le maître d'oeuvre et les exploitants de travaux forestiers

- Lien avec l'aménagement forestier
- Choix de l'élu propriétaire
- Responsabilités de la commune et de l'ONF

#### Investissement et financement des travaux forestiers

*Cette formation s'inscrit dans les Journées de la forêt communale*

avec le soutien de



avec le **FEADER**  
Ce catalogue est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

### INTERVENANTS

Communes forestières

Office National des Forêts



## Les Formations thématiques

Ces formations répondent aux besoins communs exprimés par les élus de communes forestières en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Elles traitent des sujets suivants :

- Bois énergie
- Bois construction
- Obligations légales de débroussaillage
- Gestion de crise en cas de feux de forêt
- Financement des projets forestiers
- Desserte forestière





## Développer le bois énergie

Les communes forestières doivent concilier la gestion durable de leur forêt avec leur contribution au développement territorial. Il s'agit de sécuriser les approvisionnements des entreprises de la 1ère transformation et d'organiser la filière bois énergie à l'échelle de chaque territoire.

### OBJECTIFS

- Identifier le rôle de l'élu en tant que porteur de projet de valorisation locale
- Connaître les outils de développement territorial et d'aide à la décision
- Connaître la réglementation liée à la gestion des espaces forestiers en PACA
- Rencontrer les acteurs de la filière et du territoire

### PUBLIC CONCERNE

maires, adjoints,  
conseillers municipaux,  
techniciens de collectivités,  
animateurs de CFT

### PREREQUIS

aucun

### DUREE

1/2 à 1 journée

### FORMAT

salle ou salle + terrain

Vous souhaitez assister  
à cette formation?  
Contactez votre asso-  
ciation départementale !  
Coordonnées p. 29

### CONTENU

#### État des lieux de la forêt

- Situer sa forêt et son territoire dans le contexte territorial
- Appréhender la multiplicité des enjeux forestiers

#### Les politiques forestières territoriales : outils législatifs et financiers

#### Le rôle des collectivités dans la structuration de l'approvisionnement

#### Les outils disponibles pour concrétiser un projet de chauffage ou de réseau de chaleur

#### Être maître d'ouvrage d'un équipement de production/stockage de bois énergie

#### Avantages et inconvénients du bois énergie

avec le soutien de



avec le **FEADER**  
Ce catalogue est cofinancé par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur  
avec le Fonds Européen Agricole pour le Dévelop-  
pement Rural.

### INTERVENANTS

Communes forestières  
Mission régionale bois énergie

Consultants



## Développer la construction en bois

Les communes forestières doivent concilier la gestion durable de leur forêt avec leur contribution au développement territorial. Il s'agit de sécuriser les approvisionnements des entreprises de la 1ère transformation et d'organiser la filière bois construction à l'échelle de chaque territoire.

### OBJECTIFS

- Connaître les responsabilités du maître d'ouvrage de bâtiment public
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation du bois dans la construction
- Connaître les principaux aspects techniques de la construction bois
- Intégrer du bois dans la construction dans les documents d'urbanisme
- Intégrer le critère bois local dans un marché de construction

### PUBLIC CONCERNE

maires, adjoints,  
conseillers municipaux,  
techniciens de collectivités,  
animateurs des CFT

### PREREQUIS

aucun

### DUREE

1/2 à 1 journée

### FORMAT

salle

Vous souhaitez assister  
à cette formation?  
Contactez votre asso-  
ciation départementale !  
Coordonnées p. 29

### CONTENU

#### Rôles et responsabilités du maire maître d'ouvrage

Les enjeux de la construction bois dans le département :  
valoriser la filière locale

Le contexte règlementaire et environnemental du bois  
dans la construction

Les aspects techniques liés à la construction bois

Faciliter la construction en bois sur ma commune

- Règlementation urbanistique (PLU)
- Intégration paysagère d'une construction bois

Construire en bois local

- Outils permettant l'utilisation de la ressource locale
- Intégration du bois dans la commande publique

Accompagner les élus à chaque étape de leur projet de  
construction bois

avec le soutien de



Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



avec le FEADER  
Ce catalogue est cofinancé par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur  
avec le Fonds Européen Agricole pour le Dévelop-  
pement Rural.

### INTERVENANTS

Communes forestières  
Architectes

CAUE





## Obligations légales de débroussaillage

Le Code Forestier rend les maires responsables de la bonne application de l'obligation de débroussailler sur leur commune. Le débroussaillage, obligatoire en zones boisées et à moins de 200 m de ces espaces, permet de réduire le risque de départs de feux depuis les zones habitées.

### OBJECTIFS

- Connaître la réglementation et les responsabilités du maire en matière de débroussaillage
- Être capable d'organiser les grandes étapes d'application des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)
- Utiliser les outils pour favoriser le débroussaillage par les administrés
- Exposer aux administrés les sanctions encourues

### PUBLIC CONCERNE

maires, adjoints,  
conseillers municipaux,  
techniciens de collectivités,  
CCFF

### PREREQUIS

aucun

### DUREE

1/2 à 1 journée

### FORMAT

salle

Vous souhaitez assister  
à cette formation?  
Contactez votre asso-  
ciation départementale !  
Coordonnées p. 29

### CONTENU

L'intérêt du débroussaillage pour l'autoprotection face au feu

La réglementation en matière de débroussaillage

- Rôle et responsabilités du maire
- Obligations des propriétaires

Méthode de mise en œuvre des OLD à l'échelle communale

Débroussailler les propriétés de la commune

Informers les administrés

Encourager la mise en œuvre du débroussaillage

Contrôler et contraindre les propriétaires défaillants

Les aides aux communes pour les actions de débroussaillage

Les projets départementaux en matière d'OLD

avec le soutien de



avec le FEADER  
Ce catalogue est cofinancé par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur  
avec le Fonds Européen Agricole pour le Dévelop-  
pement Rural.

### INTERVENANTS

Communes forestières  
Préfecture

DDT(M)  
SDIS

ONF  
Collectivités locales



## Gestion de crise en cas de feu de forêt

Les départements de PACA sont exposés au risque d'incendie de forêt. La Loi rend les maires responsables de la direction des opérations de secours lorsqu'un feu de forêt se déclare sur leur commune. Les démarches d'anticipation sont nécessaires à une bonne gestion de crise.

### OBJECTIFS

- Connaître les responsabilités et rôles du maire en cas de feu sur la commune
- Mesurer l'intérêt et la nécessité de planifier la gestion de la crise
- Etre capable de lancer une démarche de planification de la gestion de la crise

### PUBLIC CONCERNE

maires, adjoints,  
conseillers municipaux,  
techniciens de collectivités,  
CCFF

### PREREQUIS

aucun

### DUREE

1/2 journée

### FORMAT

salle

Vous souhaitez assister  
à cette formation?  
Contactez votre asso-  
ciation départementale !  
Coordonnées p. 29

### CONTENU

**La protection contre les risques majeurs : un enjeu fort pour les maires du département**

**Rôles et responsabilités du maire dans la protection contre les incendies**

**Le maire et la direction des opérations de secours lors d'un incendie**

- Rôles et responsabilités du Directeur des Opérations de Secours (DOS)
- Moyens à sa disposition
- Articulation Préfet-DOS / maire
- Rôle et responsabilités du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- Articulation DOS / COS

**Se préparer au niveau communal pour éviter l'improvisation**

- Elaborer un Plan Communal de Sauvegarde
- Informer la population de la conduite à tenir en cas de feu

avec le soutien de



Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



avec le **FEADER**  
Ce catalogue est cofinancé par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur  
avec le Fonds Européen Agricole pour le Dévelop-  
pement Rural.

### INTERVENANTS

**Communes forestières**  
**Préfecture**

**DDT(M)**  
**SDIS**

**CCFF**



## Financer ses projets forestiers

L'intégration de la forêt dans les actions de développement territorial implique de développer des outils structurants. L'Europe, l'Etat et les collectivités locales accordent des aides aux propriétaires forestiers et aux regroupements de communes afin de favoriser l'émergence de projets.

### OBJECTIFS

- Appréhender les principales politiques forestières et leurs outils
- Etre capable de solliciter le dispositif de financement adapté au projet forestier
- Etre capable de monter un dossier de demande de subvention

### PUBLIC CONCERNE

maires, adjoints,  
conseillers municipaux,  
techniciens de collectivités,  
animateurs des CFT

### PREREQUIS

aucun

### DUREE

1/2 journée

### FORMAT

salle

Vous souhaitez assister  
à cette formation?  
Contactez votre asso-  
ciation départementale !  
Coordonnées p. 29

### CONTENU

#### État des lieux de la forêt

- Situer sa forêt et son territoire dans le contexte territorial
- Appréhender la multiplicité des enjeux forestiers

#### Rôles et responsabilités du maire en matière de forêt

#### Les enjeux de la filière forêt-bois

#### Les politiques forestières territoriales : outils législatifs et financiers

- Les compétences de chaque financeur potentiel
- Les fonds de financement
- Les outils de programmation financière

#### Financer son projet forestier

- Quels sont les différents dispositifs d'aide ?
- Quelles sont les actions finançables ?
- Comment monter son dossier de demande de subvention ?
- Quels sont les services instructeurs des dossiers ?

#### Les partenaires de l'élu dans le cadre de ses projets liés à la forêt et au bois

avec le soutien de



Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



avec le **FEADER**  
Ce catalogue est cofinancé par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur  
avec le Fonds Européen Agricole pour le Dévelop-  
pement Rural.

### INTERVENANTS

Communes forestières

ONF

Financeurs



## Desserte forestière

Un réseau de desserte développé permet de mobiliser davantage de bois dans de meilleures conditions d'exploitation. L'élu doit donc penser la création d'un tel réseau dans le cadre d'une démarche partenariale à l'échelle d'un territoire (ex. massif).

### OBJECTIFS

- Connaître les statuts juridiques des voies et chemins afin d'appliquer les règles qui en régissent l'usage
- Etre capable de réfléchir et d'intégrer la desserte forestière à une échelle territoriale
- Etre capable de mener à bien son projet de desserte
- Etre capable de solliciter le dispositif de financement adapté à mon projet

### PUBLIC CONCERNE

maires, adjoints,  
conseillers municipaux,  
techniciens de collectivités,  
animateurs de CFT

### PREREQUIS

aucun

### DUREE

1/2 à 1 journée

### FORMAT

salle ou salle + terrain

Vous souhaitez assister  
à cette formation?  
Contactez votre asso-  
ciation départementale !  
Coordonnées p. 29

### CONTENU

#### L'élu et l'accès à la forêt : rôles et responsabilités

#### Savoir à quel type de chemin j'ai à faire

- Voies publiques, voies privées, chemins ruraux

#### Règles d'accès et de circulation en forêt communale

#### Avantages d'un bon réseau de pistes sur ma forêt communale

#### Outils de planification de la desserte et articulation avec les documents de gestion

- Lien avec l'Aménagement forestier
- Lien avec les outils de planification (PAT, CFT)

#### Evaluer l'impact lié à la réalisation d'une desserte

#### Concevoir et construire des équipements de desserte dans un cadre multi-partenarial

#### Financer son projet de desserte forestière

avec le soutien de



Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



avec le FEADER  
Ce catalogue est cofinancé par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur  
avec le Fonds Européen Agricole pour le Dévelop-  
pement Rural.

### INTERVENANTS

Communes forestières  
ONF

Partenaires forestiers  
Financeurs





## Les Formations à la carte

Ces formations sont créées par les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, à la demande d'un ou plusieurs territoires, pour répondre à des besoins spécifiques du ou des territoires.

Elles peuvent embrasser toute thématique en lien avec la filière forêt-bois locale.





## Formation à la carte

Les territoires doivent souvent faire face à des situations particulières de la filière forêt-bois locale. Les Communes forestières peuvent adapter ou élaborer des modules de formation spécifiquement pour un territoire qui en fait la demande.

### OBJECTIFS

- Identifier le rôle de l' élu en tant que porteur de projet de valorisation locale
- Connaître les outils de développement territorial et d'aide à la décision
- Correspondre au plus près des besoins en formation des élus d'un territoire

### PUBLIC CONCERNE

maires, adjoints,  
conseillers municipaux,  
techniciens de collectivités,  
animateurs des CFT

### PREREQUIS

aucun

### DUREE

à définir selon le besoin

### FORMAT

à définir selon le besoin

### CONTENU

Le contenu des formations à la carte est construit en réponse à un besoin spécifique d'un territoire.

Défini en amont sur une thématique ou une problématique posée par le territoire, le contenu fera appel à des éléments des formations thématiques existantes ou qui seront développés spécifiquement.

Vous souhaitez assister  
à cette formation?  
Contactez votre asso-  
ciation départementale !  
Coordonnées p. 29

avec le soutien de



Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



avec le **FEADER**  
Ce catalogue est cofinancé par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur  
avec le Fonds Européen Agricole pour le Dévelop-  
pement Rural.

### INTERVENANTS

**Communes forestières  
Territoires...**

**A définir selon le besoin**



## CALENDRIER DES FORMATIONS

Certaines sessions de formation sont fixées pour l'année 2012.

D'autres seront programmées ultérieurement. Veuillez prendre contact avec votre association de Communes forestières pour toute information complémentaire (Coordonnées p.29).





# CALENDRIER DES SESSIONS 2012

**février 2012**

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
<b>20</b>	<b>21</b>	22	23	24	25	26
27	28	29				

**20** février  
Commercialisation des bois  
Baratier (05)

**21** février  
Bois construction  
Le Luc en Provence (83)

**mars 2012**

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	<b>2</b>	3	4
5	6	7	8	9	10	11
<b>12</b>	13	14	15	16	17	18
19	<b>20</b>	21	<b>22</b>	23	24	25
<b>26</b>	27	28	29	30	31	

**02** mars  
Bois énergie (visite de plateforme)  
Embrun (05) pour CF13

**12** mars  
Travaux forestiers  
Baratier (05)

**20** mars  
Desserte forestière  
Largentière-la-Bessée, Briançon (05)

**22** mars  
Gestion forestière durable  
Gardanne (13)

**26** mars  
Bois construction  
Baratier (05)

**avril 2012**

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
<b>16</b>	17	<b>18</b>	19	20	21	22
23	24	25	<b>26</b>	27	28	29
						30

**16** avril  
Financement  
Nice (06)

**18** avril  
Aménagement forestier  
Auriol (13)

**26** avril  
Aménagement forestier  
Mouriès (13)



# CALENDRIER DES SESSIONS 2012

## juin 2012

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	<b>19</b>	20	21	22	23	24
<b>25</b>	26	27	28	29	30	

**19** juin  
Commercialisation des bois  
Barcelonnette (04)

**25** juin  
Obligations légales de débroussaillage  
(04)

## septembre 2012

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
<b>10</b>	<b>11</b>	12	13	14	15	16
<b>17</b>	18	19	20	21	22	23
24	25	<b>26</b>	27	<b>28</b>	29	30

**10** sept.  
Desserte  
Embrun (05)

**11** sept.  
Financement  
(13)

**17** sept.  
Commercialisation des bois  
(04)

**26** sept.  
Obligations légales débroussaillage  
Veynes (05)

**28** sept.  
Bois énergie  
(04)

## octobre 2012

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	<b>9</b>	10	<b>11</b>	12	13	14
15	16	<b>17</b>	18	19	20	21
22	23	24	25	<b>26</b>	27	28
29	30	31				

**09** oct.  
Obligations légales débroussaillage  
(13)

**11** oct.  
Bois construction  
(04)

**17** oct.  
Bois construction  
Seyne-les-Alpes (04)

**26** oct.  
Aménagement forestier  
Gap (05)



# CALENDRIER DES SESSIONS 2012

## novembre 2012

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	<b>21</b>	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

**21**  
nov.

Commercialisation des bois  
Gap (05)

27

## décembre 2012

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	<b>5</b>	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

**05**  
déc.

Travaux forestiers  
Gap (05)



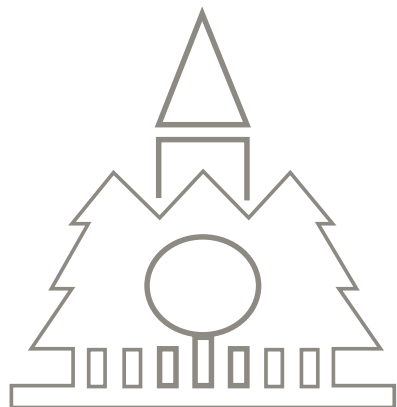


## VOS INTERLOCUTEURS

- Une personne référente pour les formations dans chaque département, au sein de votre association de Communes forestières.
- Un coordinateur au niveau régional.



# Vos contacts au sein des Communes forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur



**Communes forestières**

**Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Pavillon du Roy René**

**Valabre CD 7**

**13120 Gardanne**

**Tél. 04 42 65 43 93**

**[paca@communesforestieres.org](mailto:paca@communesforestieres.org)**

**Stéphanie SINGH (coordination)**

**Alpes de Haute-Provence**

42 boulevard Victor Hugo

04000 DIGNE-LES-BAINS

Tél : 04 92 35 23 08

[contact04@communesforestieres.org](mailto:contact04@communesforestieres.org)

**Jérôme BONNET**

**Hautes-Alpes**

Résidence Marylis

Place du Village

05200 BARATIER

Tél : 04 92 43 39 91

[contact05@communesforestieres.org](mailto:contact05@communesforestieres.org)

**Laurence DAVIN**

**Alpes-Maritimes**

Nice Leader, Bât. Hermès

62-66 route de Grenoble

06200 NICE

Tél : 04 97 18 69 24

[contact06@communesforestieres.org](mailto:contact06@communesforestieres.org)

**Aude BLOM-RAQUIN**

**Bouches-du-Rhône**

Pavillon du Roy René

Valabre CD7

13120 GARDANNE

Tél. 04 42 51 54 32

[contact13@communesforestieres.org](mailto:contact13@communesforestieres.org)

**John PELLIER**

**Var**

Pôle Forêt - coeur du Var

Quartier Précoumin

83340 LE LUC

Tél. 04 94 99 17 24

[contact83@communesforestieres.org](mailto:contact83@communesforestieres.org)

**Sophie PERCHAT**



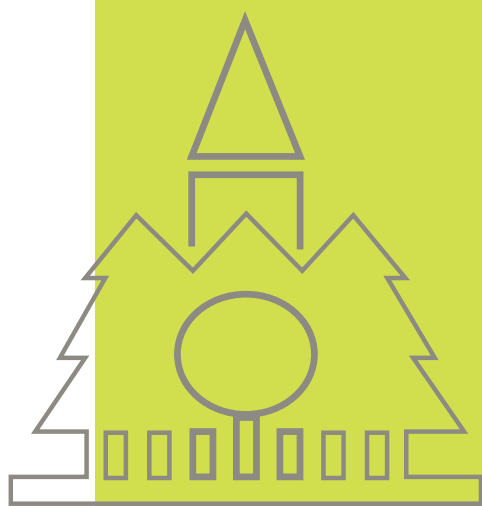




**Les Communes forestières,  
organisme de formation agréé.**

**Plus de 2000 élus formés par an...**

**...et bientôt vous ?**



## **Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Avec le soutien de



Ce catalogue est cofinancé par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec  
le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

Les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur sont un organisme de formation agréé.  
n° d'agrément 93 830 317 383 - siret 433 824 455 00037